



## Les services de l'État mobilisés pour la 39<sup>e</sup> édition du Printemps de Bourges

**Mardi 14 avril 2015**

**Dossier de presse**

**DU 24 AU 29 AVRIL 2015**

**N°.39**

**LE PRINTEMPS  
DE BOURGES  
CRÉDIT MUTUEL**



**Contacts presse :**

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

# Le dispositif de sécurisation et d'ordre public



Un service d'ordre sera mis en place à l'occasion de la 39ème édition du festival «**le Printemps de Bourges**» du **vendredi 24 avril au mercredi 29 avril 2015 inclus**. Il sera précédé et suivi d'un service de pré et post sécurisation.

## Les missions

Une attention particulière sera portée aux domaines suivants :

- ↗ ivresse **publique et manifeste**,
- ↗ jets et dépôts de **détritus**,
- ↗ infractions à la législation sur les **stupéfiants**,
- ↗ infractions à la législation sur les **armes**,
- ↗ infractions à la législation sur les **chiens dangereux**,
- ↗ **vente de marchandise sans autorisation** – notamment en ce qui concerne les boissons alcoolisées.

L'objectif est d'assurer une occupation maximale de la voie publique. Des patrouilles de 3 à 4 fonctionnaires seront constituées.

## Les secteurs principalement surveillés

Les missions des forces de l'ordre se concentrent sur le centre-ville, et en particulier le périmètre des bars participant à l'opération « le Printemps dans la ville », la gare routière du Prado, la gare SNCF et la Trouée Verte, sans préjudice des autres secteurs de la ville.

## Les moyens

Les moyens réunis compteront **60 fonctionnaires de sécurité publique et des cavaliers de la brigade équestre**

La DDSP fera notamment appel aux effectifs de:

- la formation motorisée départementale (FMD-motards) pour la répression des infractions au code de la route, notamment en ce qui concerne la conduite de véhicules sous l'empire d'un état alcoolique ;
- la brigade anti-criminalité (BAC), de jour et de nuit, pour l'interception des flagrants délits ;
- l'unité canine légère (UCL) présente également dès les fins d'après-midi jusqu'en cœur de nuit, pour la recherche de stupéfiants et pour le renfort de patrouilles ;
- le groupe de sécurité proximité (GSP) tous les après-midi et jusqu'à la fin de nuit.

La **Brigade Équestre (4 cavaliers)** viendra compléter ces effectifs les trois nuits du vendredi 24 au samedi 25 avril, du samedi 25 au dimanche 26 avril et du dimanche 26 au lundi 27 avril. Son périmètre d'intervention s'étendra du centre-ville aux zones vertes (parcs, trouée verte).



Le groupement de gendarmerie départementale continuera d'assurer ses missions liées à l'ordre public et à la protection des personnes et des biens dans sa zone de compétence, mais renforcera ses effectifs dans la lutte contre l'insécurité routière pendant la période du festival, sur les principaux axes routiers et autoroutiers menant à Bourges.

### Les moyens

Les effectifs de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) seront renforcés par 15 motards de l'unité motocycliste zonale (UMZ) du 24 au 29 avril 2015 inclus.

Des actions coordonnées de sécurité routière ESDR-UMZ-Police seront organisées pendant cette période.

## Le dispositif de secours à personnes

---



Le SDIS, sur la base d'une convention avec l'organisateur, assure les missions de secours à personne et de lutte contre l'incendie.

Au delà, le SDIS continue d'assurer l'ensemble de ses missions courantes en prenant en compte :

- l'augmentation de la population de l'agglomération ;
- l'accroissement de l'activité secours à personne ;
- les hébergements sommaires.

Il assure les missions conventionnées avec l'organisateur sur l'emprise du festival :

- Secours à personne (dispositif prévisionnel de secours de moyenne envergure) ;
- Lutte contre l'incendie sur le W.

### Les moyens

Au plus fort du dispositif, les moyens réunis (dans le cadre d'une convention avec l'organisateur) compteront 31 sapeurs pompiers dont 2 médecins et 4 infirmiers.

Le dispositif se compose de :

- un poste de commandement qui coordonne l'action de l'ensemble des moyens sur place, en relation directe avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) ;
- un poste de secours, place Miles Davis, qui assure les premiers soins, le conseil médical et sollicite éventuellement une évacuation ;
- 1 à 2 équipes volantes de 3 sapeurs pompiers (dont une équipe avec un infirmier) qui arpentent les allées et sont mobilisables, soit par appel verbal, soit suite à une demande de secours adressée au 18 ;
- un binôme et un infirmier au Palais d'Auron qui participent au dispositif secours à personnes (SAP) de cette salle et à la tenue du poste médical ;
- au W (la plus grande salle de concert du festival) : 7 à 11 sapeurs pompiers dont 1 médecin qui assurent les missions de secours à personne (ramassage, brancardage, tenue du poste médical) et des missions de protection incendie avec un engin pompe.

En dehors de ce dispositif dédié sur le site du Printemps de Bourges, les chefs de centres de secours du département s'assurent d'une capacité de mobilisation de leurs personnels sapeurs pompiers volontaires.

## Les secteurs principalement surveillés

Un dispositif dédié mis en place chaque jour du début d'après midi jusqu'à la fin des spectacles intervient sur les secteurs suivants :

- Ronds points place 8 mai place André Malraux
- Ensemble de la place Séraucourt
- Allées du festival, scènes ouvertes et locaux ouverts aux professionnels (pavillon d'Auron, Carré d'Auron, Auberge de jeunesse, Magic Mirror...)
- Salles de spectacles ouvertes au public (auditorium, le 22, W, Palais d'Auron).

## La sécurité des établissements recevant du public (ERP)

En ce qui concerne la sécurité des établissements recevant du public (ERP), le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture s'assure de la conformité des salles et chapiteaux recevant le public aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

- Des ERP
  - Le Théâtre Jacques Cœur
  - L'Auditorium
  - Le Palais d'Auron
  - Le Nâdir
- Des ERP utilisés de manière exceptionnelle
  - Le palais Jacques Cœur
  - des sites utilisés pour les balades hors de Bourges : église St Genès et église du Chapitre à Châteaumeillant
- Des Chapiteaux et des tentes et structures
  - Un grand chapiteau : le W
  - Le Magic Mirror
  - Des scènes ouvertes ( tribune, tente...) sur différents espaces de la ville
- Un site mixte
  - Le 22 Est /22 Ouest ( salle + CTS)
- Des restaurants provisoires et des stands installés rampe Marceau, place Séraucourt....



La commission de sécurité et d'accessibilité va procéder à l'étude des dossiers **le jeudi 16 avril** en préfecture et fera comme tous les ans des visites régulières durant le festival, afin de vérifier le respect des normes d'accessibilité et de sécurité.

Les visites s'effectueront sur plusieurs jours, les sites étant visités au fur et à mesure de leur utilisation.

## Le dispositif de prévention et d'hébergement

---

**Le Printemps de Bourges, a développé, avec les services de l'État, un dispositif de prévention qui fait partie de la politique d'accueil du festivalier. Ces actions rassemblent aujourd'hui un très large partenariat : services de l'État en charge de la jeunesse (DDCSPP) ou de la sécurité routière (DDT), Préfecture, Police nationale, ARS, collectivités locales, associations de prévention mais aussi mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. L'objectif est de rentrer en dialogue avec les festivaliers (jeunes et adultes), de les responsabiliser dans le bon déroulement de la fête pour eux-mêmes et les autres.**

Les messages de prévention ont aujourd'hui beaucoup évolué et reposent à la fois sur **la limitation des comportements à risques, le respect de la loi, l'attention portée à chacun, la notion de responsabilité partagée.**

Il s'agit aussi aujourd'hui de prendre en compte l'évolution des comportements en milieu festif et d'aller au plus près des festivaliers. Ainsi, le dispositif présenté prend en compte les différentes phases du festival (journée et nuit) ainsi que son rayonnement sur la ville (salles de concerts, Place Séraucourt mais aussi Trouée verte et centre ville...)

**Les services de l'État assurent la coordination générale du dispositif qui rassemble plus de 80 personnes.**

### Les actions de prévention dans le domaine des addictions

#### L'espace prévention « Le Campement » - place Séraucourt

**Ce grand espace, de 100m<sup>2</sup>, intitulé « Le Campement », porte sur 4 thématiques : les addictions, la sexualité, les risques auditifs et le bien être du festivalier.**

Il sera ouvert du vendredi 24 au mercredi 29 avril: 15 h à 19 heures puis de 20 h à 24h.

**Les festivaliers (jeunes adultes, familles) et les professionnels pourront sur place :**

- **échanger, dialoguer avec des personnes formées et à l'écoute ;**
- **trouver de la documentation, une mise à disposition de préservatifs, d'éthylotests, de réglettes d'alcoolémie, de tabacologie, de substances psycho-actives et d'addictologie, des bouchons d'oreille ;**
- **bénéficier d'animations :** prestations musicales au sein du Campement du samedi au mercredi par les jeunes de l'espace TIVOLI ; performance artistique par l'association Maison bleue les samedi après-midi et mardi soir.

**Structures présentes au sein de l'Espace Le Campement, coordonné par le CODES :**

- des associations de prévention ou de promotion de la santé (CODES, ANPAA, la Maison des Adolescents, le Réseau VIH de Bourges, le CAET, le planning familial, les Promeneurs du Net) ;
- des acteurs culturels (association Emmetrop) qui interviennent sur le risque auditif ;
- la ville de Bourges (BIJ/service jeunesse)

## Les équipes de prévention itinérantes (EPI)

Ces équipes itinérantes, coordonnées par la **Ligue de l'Enseignement du Cher (FOL 18)** vont à la rencontre des jeunes et des adultes sur le Printemps de Bourges et en centre ville. Par binôme, ils abordent la gestion de la fête et évoquent la **prévention des addictions, la sexualité, l'attention portée à soi ou au groupe, les risques d'une alcoolisation excessive.**

- **du samedi au mercredi: de 21 h00 à 3 heures du matin** sur le festival et en centre ville.
- **équipe composée de 6 personnes (éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux professionnels, jeunes en Service Civique)** Un binôme de l'association ANPAA 18 interviendra en complémentarité.
- **écoute, dialogue, orientation. Pas de prise en charge médicale**

## L'action de réduction des risques

La réduction des risques résulte d'un travail d'écoute, de soutien, de mise à disposition de matériel stérile pour les personnes les plus en difficulté. Elle est reconnue par les services de l'État comme un axe de travail prioritaire en milieu festif.

Trois modes d'action :

- binômes de réduction des risques – de 21 h00 à 3h00 du matin en itinérance sur le festival et centre ville. Six personnes environ formées iront à la rencontre des jeunes et adultes pouvant être en difficulté sur le festival suite à des consommations excessives de substances psycho actives (alcool et autres produits). Pas de prise en charge médicale. Équipe composée de professionnels des associations spécialisées de la région (CAARUD). La coordination est assurée par l'association ACEP. Présence des équipes dans l'enceinte du « W » vendredi et samedi.
- Bamboch' : équipe de réduction des risques spécialisée sur la consommation excessive d'alcool. Intervention en itinérance de 2 professionnels de l'ANPAA 18 de 21h00 à 3h00 du matin environ, du vendredi 24 au mercredi 29 avril inclus.
- trouée verte : petit camion de réduction des risques (à proximité du parking tennis de la trouée verte) du vendredi au mercredi de 15h00 à 20h00. Addicto Centre et Médecins du Monde proposeront des actions de chromatographie sur couche mince (analyse qualitative de substances) avec présence du coordonnateur SINTES (système national de veille et d'analyse sur les produits dangereux et les nouvelles molécules).
- Chill out (espace de repos avec des outils de prévention) sur la Trouée verte à côté du camion les samedi et dimanche de 21h00 à 10h00.
- soirées Before au CAARUD en partenariat avec l'ANPAA les 26-27 et 28 avril de 17h00 à 19h30 au 108 rue Edouard Vaillant à BOURGES : diffusion de films sur la réduction des risques et une exposition en hommage aux dessinateurs de Charlie Hebdo autour des substances psychoactives.

# Les actions d'hébergement

## Hébergement sommaire

L'hébergement sommaire repose sur la mise à disposition d'un gymnase destiné aux personnes en situation d'errance. Il offre aussi une présence éducative avec des éducateurs spécialisés expérimentés. Cette action est gérée par la FOL 18.

## Hébergement CEMEA en lycées

Cet hébergement est mis en place par un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, les centres d'entraînement aux méthodes d'enseignement actives (CEMEA).

L'idée est d'accueillir les jeunes, qui vont découvrir un festival, dans un cadre pédagogique et culturel en leur proposant : des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écoute musicale, une action web radio, l'utilisation de studio de répétition...)

Publics concernés : Individuels : prioritairement les jeunes (à partir de 16 ans) et adultes venant au festival. **Groupes** : l'accueil de groupes organisés est possible aux conditions suivantes : effectif compris entre 8 et 15 personnes, 1 encadrant pour 5 personnes.

Action mise en place en utilisant les locaux des lycées

- Lycée Jacques Cœur : – 165 lits - 108 rue Jean Baffier - Accueil de séjours de vacances dans des locaux habilités
- Établissement Ste Marie : 87 lits - 38 rue Jean Baffier - Accueil de séjours de vacances dans des locaux habilités, accueil de festivaliers et professionnels
- Établissement St Dominique : 96 lits - 9 rue Émile Deschamps –

## Les actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Cette année encore, la Sécurité routière est partenaire du Printemps de Bourges.

« **SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** » sera au cœur du dispositif pour sensibiliser les festivaliers à la nécessité d'organiser leur retour de fête, parce que l'alcool au volant reste aujourd'hui le premier facteur de mortalité routière dans le Cher.

### Stand Sécurité routière place Séraucourt

Des ateliers de sensibilisation aux risques liés à la fête seront proposés tous les jours de 15h à 22h. Une douzaine de bénévoles se relayeront pour assurer ces animations.

- Tests de réflexes avec lunettes simulant une alcoolémie de 0,8 g/l de sang.
- Simulateur d'alcoolémie destiné à faire prendre conscience de l'impact d'une consommation d'alcool au cours d'une soirée (courbe d'alcoolémie et délai d'élimination de l'alcool)
- Promotion des cocktails sans alcool de « Sam »

### Animations de rue avec SAM

Un animateur relayera les messages de prévention dans la ville du samedi 25 au mardi 28 avril entre 18h à 19h30:

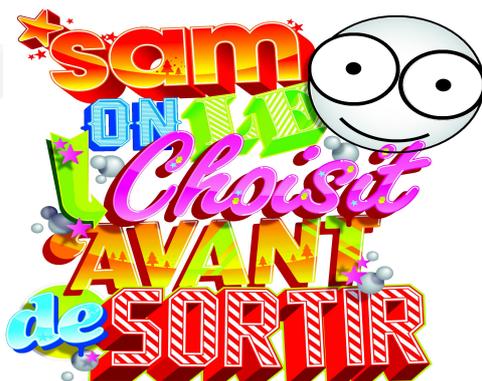
- nécessité d'organiser son retour de fête avec « SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »
- messages de modération des consommations et de responsabilisation de chacun ;
- promotion de l'auto-contrôle.

### Auto-contrôle : opération « Printemps dans la ville »

Partenaire de l'opération « Printemps dans la ville », la Sécurité routière fournira une dotation en éthylotests aux établissements associés à l'opération. Une affichette informera les festivaliers.

### Espace détente avec SAM : square Cardinal Lefebvre (avec Tonnerre Productions)

L'objectif est d'encourager les festivaliers à se reposer en musique et s'auto-contrôler avant le départ. Cet espace sera proposé dimanche 26 avril de 12h à 18h.



# Les dispositifs de police et de contrôles pour la protection des festivaliers

---

## Les mesures de police administrative

Ces mesures de police sont pour l'essentiel liées à l'organisation du « Printemps dans la ville », qui cette année impliquera 27 établissements - dont 6 nouveaux.

### Les mesures relatives à la vente et à la consommation d'alcool

La **première mesure**, concerne l'horaire de fermeture exceptionnelle des débits de boisson, lequel sera repoussé, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2010.

- à 4h00 du matin les nuits du vendredi 24 avril au samedi 25 avril 2015, du samedi 25 avril au dimanche 26 avril 2015 et du dimanche 26 avril au lundi 27 avril 2015.
- à 3h00 du matin les nuits du lundi 27 avril au mardi 28 avril 2015 et du mardi 28 avril au mercredi 29 avril 2015

La **deuxième mesure**, qui complète la précédente, concerne la **vente à emporter de boissons alcoolisées des 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe** (voir annexe). En effet, par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2010, la vente à emporter des boissons alcoolisées des 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe est :

1. interdite sur le territoire de la commune de Bourges, pour les **débits de boissons permanents (barnums extérieurs)** dont l'exploitant est titulaire d'une licence de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie, **débits de boissons temporaires** autorisés sur le fondement des articles L. 3334-1 ou L. 3334-2 du code de la santé publique, les **restaurants** dont l'exploitant est titulaire de l'une des licences visées à l'article L. 3331-2 du même code, les samedi 25 avril, dimanche 26 avril et lundi 27 avril 2015 de 3h00 à 8h00 du matin et les mardi 28 avril et mercredi 29 avril 2015 de 2h00 à 8h00 du matin.
2. interdite à Bourges et Saint-Doulchard, pour les **établissements de vente à emporter de boissons alcoolisées (épiceries, supérettes)** du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe du vendredi 24 avril au mercredi 29 avril 2015, de 21h00 à 8h00 du matin.

La **troisième mesure** concerne le **transport par récipient en verre de toute boisson**, interdit dans un périmètre du centre-ville (délimité par la place de Verdun au nord, la place Pierre Hervier à l'est, le boulevard de l'industrie au sud et la place Agenor Bardoux à l'ouest), ainsi que dans l'enceinte de la gare de Bourges et dans les transports en commun desservant la ville, du vendredi 24 avril au mercredi 29 avril 2015 de 21h00 à 8h00 du matin.

Ces deux dernières mesures feront l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique.



## Les mesures d'accompagnement

Les établissements participant au « Printemps dans la ville » sont signataires d'une **charte partenariale** avec la préfecture, la ville de Bourges et l'Union des métiers et des industries hôtelières (UMIH), rappelant la réglementation relative à la vente excessive d'alcool et à l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. De même, ils afficheront leur attachement à ces principes par la pose d'affiches quelques jours avant le printemps de Bourges. L'ensemble des 25 bars associés à l'opération « Un Printemps dans la ville » seront cette année invités à signer une nouvelle version, complétée, de cette charte.

### Les contrôles pour la protection des festivaliers

#### Contrôles sur le site du Printemps de Bourges

**Les contrôles alimentaires** dans les stands de sandwichs, kebabs et boissons ont pour objet de vérifier la conformité de ce qui est livré au consommateur, la bonne hygiène de fabrication et l'affichage des prix. Une équipe de 2 agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations se charge de ces contrôles.

**Les contrôles non alimentaires** pour les stands de vêtements, chaussures, bijoux. Ces stands, très prisés par les jeunes, peuvent parfois commercialiser des produits dangereux (qualité de fabrication ou matériaux utilisés – exemple des bijoux à la composition insuffisamment pure ou de parfums dont la composition est parfois non précisée) ou dont les prix ne sont pas affichés. Une équipe de 2 agents se charge de ces contrôles. Cette équipe est renforcée par 2 douaniers sur une demi-journée, pour les **contrôles des contrefaçons**.

#### Contrôles hors du site du Printemps de Bourges

**Les contrôles alimentaires** porteront sur les restaurants ayant pignon sur rue et sur des vendeurs à la sauvette.

**Les contrôles dans les hôtels** ont pour objectif de vérifier que l'augmentation des tarifs (considérée comme normale pour cet événement) est à la fois affichée sur Internet et dans l'établissement.

## La lutte contre la fraude douanière

Les contrôles seront ciblés sur les arrivages de produits prohibés ou fortement taxés (stupéfiants, tabac, alcools, contrefaçons) de façon à prévenir les risques d'arrivage de ces produits sur le site ou aux abords immédiats du site par les voies routières ou ferroviaires.

### Contrôles hors du site du Printemps de Bourges

Des contrôles seront opérés périodiquement en gare de Bourges et à l'arrivée des trains ainsi qu'aux alentours de la gare avec des agents piétons assistés d'une équipe cynophile anti-stupéfiants (EMCS).

Tous les jours, des contrôles seront opérés sur les principaux axes autoroutiers et routiers menant à Bourges (A71, A20, RN20, D 940) et aux entrées de Bourges (rocade notamment), de jour comme de nuit. Les équipes seront composées d'agents piétons, d'un EMCS et d'agents motocyclistes.

### Contrôles sur le site du Printemps de Bourges

Ces contrôles seront opérés au cours de la semaine sur les stands de vêtements, chaussures, bijoux, accessoires de mode... par des équipes de la brigade de surveillance intérieure (BSI) opérant en civil.

**Dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) du Cher, 4 agents de la douane effectueront aussi des contrôles sur les stands proposant de l'alcool et du tabac à la vente (cigarettes, tabac à chicha) : cette équipe sera composée de 2 agents du bureau de douane de Bourges (Contributions indirectes, viticulture) et 2 agents de la BSI.**

## Annexe

---

### Catégories de licences

#### Types de licences selon la nature des boissons

#### Les différents types de licences selon la nature des boissons

Type de boissons	Débit de boissons à consommer sur place	Débit de boissons à emporter	Restaurant
Groupe 1 : sans alcool	Vente libre	Vente libre	Vente libre
Groupe 2 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool	Licence II (licence de boissons fermentées)	Petite licence à emporter	Petite licence restaurant
Groupe 3 : vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool	Licence III (licence restreinte)	Licence à emporter	Licence restaurant
Groupes 4 et 5 : rhum et alcool distillé	Licence IV (grande licence)	Licence à emporter	Licence restaurant

**À savoir :** la vente de boissons sans alcool est libre dans tous les débits de boissons.